

## Protection de l'enfance : le cadre général

### CONTEXTE

Si la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance se centrait sur l'accompagnement des familles, la loi du 14 mars 2016 présentait une vision rénovée autour du développement de l'enfant et du respect de ses besoins fondamentaux. Elle a été complétée par une démarche de consensus définissant les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.

La loi du 7 février 2022 insiste quant à elle sur les ressources dans l'environnement de l'enfant, le suivi de santé, l'accompagnement des jeunes majeurs,... La loi fait également entrer dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et le Code de Santé Publique (CSP) une définition générale de la maltraitance. Plusieurs décrets d'application sont depuis venus en préciser les conditions d'application.

Le CREAI propose une formation pour mieux appréhender ces évolutions législatives et leur impact sur les pratiques professionnelles.

- > **Durée : 2 jours**
- > **Formation en intra** : 4 et 5 juin 2024, à Dijon



### Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou Julien BARBOSA



### Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra  
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures  
(conditions tarifaires page 73)

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître le cadre légal de la protection de l'enfance
- > Appréhender les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

### CONTENU

- > Les lois de 2007, 2016 et 2022
- > La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

### PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.)

**Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.**

### MODALITÉS (cf. p. 9)

- > Apports juridiques et pratiques avec supports fournis (diaporama, articles, etc.)
- > Étude de situation